

Les étapes de la FORMATION de MONITEUR FFVoile

La FFVoile propose à ses licenciés une mise en situation d'aide moniteur dès l'âge de 16 ans et à partir d'un niveau technique minimum (niveau 4 FFVoile (*)) : naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique). Pour ce faire, se procurer le livret de formation et de certification du pratiquant auprès d'un club.

1- EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION

- Licence FFVoile (attestation d'assurance)
- Niveau technique 5 FFVoile (navigation autonome et responsable)
- Attestation de natation (100 mètres avec passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long)
- Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur
- Attestation de formation sur la conduite à tenir face à un accidenté nautique (AFPS ou PSC1).

2- FORMATION PÉDAGOGIQUE (160 heures en alternance)

Trois domaines de compétences

- SÉCURITÉ (UCC1 obligatoire avant toute mise en situation tutorée avec un public)
- ANIMATION
- ENSEIGNEMENT

3- CERTIFICATION

- Transmission du livret complété et visé à la ligue régionale ou à l'autorité nationale, accompagné d'une enveloppe (format A4) libellée à votre adresse et d'un chèque de 25 € à l'ordre de la FFVoile
- Validation par un jury FFVoile
- Délivrance du diplôme par la FFVoile (à partir de 18 ans).

(*) Référence : livret de certification du pratiquant FFVoile

Tous renseignements pratiques
(lieux, conditions, dates, ...)
auprès de la ligue régionale de votre choix
Coordonnées sur notre site : www.ffvoile.net
Puis cliquez sur la région choisie